



RENSEIGNEMENTS DIVERS


1. Responsables des Instituts de formation – Été 2013 pour chacune des trois grandes régions de l'Ontario

EST	SUD	NORD
Robert Surprenant 435, rue Donald Ottawa (Ontario) K1K 4X5 tél. : 613 764-3289 surpro@sympatico.ca	Julien Breault R. R. n° 1 Princeton (Ontario) N0J 1V0 tél. : 519 458-4068 julienbro@yahoo.ca	Colette Joliat 1311, rue Gemmell Sudbury (Ontario) P3A 1G3 tél. : 705 524-1150, poste 226 joliatc@persona.ca

2. Dates prévues pour les Instituts de formation – Été 2013

La plupart des formations auront lieu du mercredi 7 août au jeudi 29 août, et ce, selon les régions.

3. Renseignements sur les inscriptions

- a) L'**inscription** aux Instituts de formation – Été 2013 se fait **en ligne uniquement** à partir du site Web www.cforp.ca/pp. Prière de suivre les consignes (au besoin, vous pouvez vous reporter au *Guide de l'inscription en ligne aux activités de formation* en cliquant sur le bouton **Guide**  du site Web. Aussi, le service d'aide à l'inscription en ligne est offert au 613 747-8000 ou au 1 877 742-3677, poste 500, ou par courriel au perfectprof@cforp.ca.
- b) **TIRAGE** : Les personnes qui s'inscriront en ligne avant le **1^{er} juin 2013** seront admissibles à un tirage au sort d'un des trois chèques-cadeaux de 100 \$ chacun, à titre gracieux de la Librairie du Centre.
- c) Les **dates limites** des inscriptions sont **le 6 juin 2013 pour l'Est et le 13 juin 2013 pour le Nord et le Sud**. Vous recevrez instantanément une confirmation de votre inscription par courriel. **Un premier élagage est effectué à la suite de ces dates limites et seules les formations pour lesquelles il y a suffisamment d'inscriptions seront offertes.**
- d) **Si une formation doit être annulée** en raison du nombre insuffisant d'inscriptions, vous serez avisé par courriel dans les jours qui suivront la date limite des inscriptions dans votre région. Vous pourrez alors vous inscrire à une nouvelle formation si vous le désirez. *(Les inscriptions resteront ouvertes jusqu'à trois jours avant la date de chacune des formations, mais avec un choix plus limité.)*
- e) Vous recevrez une confirmation finale par courriel trois jours avant la date de la formation.
- f) Les Instituts de formation ne comportent **aucuns frais** d'inscription pour les participantes et les participants.

g) Formations régionales

Des formations (camps régionaux) sont offertes dans chacune des grandes régions. Ces formations de deux jours auront essentiellement le même format que les formations provinciales offertes dans le passé, mais elles seront offertes sur une base régionale afin de faciliter la participation d'un plus grand nombre de personnes.

Voici les camps qui seront offerts cette année :

NORD, SUD et EST


- Camp « Enfance en difficulté »
- Camp « Gestion de classe »
- Camp « Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants »
- Camp « Éducasciences »

Comme pour toutes les formations, le covoiturage est de rigueur pour les camps régionaux.

h) Formations offertes dans chacune des régions

Un grand choix de formations est offert dans chacune des grandes régions : Nord, Sud, Est. Vous pouvez participer à n'importe quelle formation offerte dans votre région. Cependant, si la même formation est offerte à plus d'un endroit dans votre région, vous êtes tenu de participer à celle qui est la plus près de votre lieu de travail.

TRÈS IMPORTANT : Si, au cours de l'été, pour quelque raison que ce soit, vous devez **annuler votre participation** à une formation pour laquelle vous étiez dûment inscrit, vous êtes prié de **retirer votre inscription de votre dossier d'activités inscrites sur le site Web** afin d'alléger les frais de reproduction de matériel et de repas prévus pour chaque formation.

(Vous n'avez qu'à accéder à votre dossier, à cliquer sur l'icône  **CONSULTER MON DOSSIER D'ACTIVITÉS**, puis sur **ACTIVITÉS INSCRITES**, puis sur **SUPPRIMER** de la ligne du tableau vis-à-vis de l'activité en question.)

4. Prospectus

Le menu des formations offertes dans chacune des régions a été établi en fonction des besoins et des priorités de chaque région. Ces besoins et priorités ont été exprimés par les participantes et les participants, les services pédagogiques des conseils scolaires, le ministère de l'Éducation et le projet FARE.

5. Remboursement de dépenses

Les modalités de remboursement ci-dessous s'appliquent à toutes les formations, sauf les formations ciblées¹.

- a) Les taux de remboursements de frais de déplacement, de repas et d'hébergement, le cas échéant, sont conformes à la politique des remboursements du CFORP.

¹ Formation ciblée (formation réservée à un conseil scolaire seulement).

Pour ces formations spéciales, vous devez soumettre vos demandes de remboursement à votre conseil scolaire.

b) Le déjeuner sera offert sur place pour tous les ateliers.

c) Déplacements :

- Le remboursement de vos frais de déplacement sera effectué à partir de l'école de votre conseil scolaire qui se trouve la plus près de votre domicile permanent. Le taux établi est de 0,45 \$/km.
- Aucun remboursement ne sera effectué pour les déplacements à une formation qui se trouve à 25 km ou moins de l'école de votre conseil scolaire la plus près de votre domicile permanent **ou** pour une demande de remboursement de 20 \$ ou moins.
- Les participantes et les participants sont tenus d'utiliser le moyen de transport le plus économique.
- Les déplacements en train et en avion doivent être approuvés au préalable par la ou le responsable de la région.

d) Il est entendu que les participantes et les participants qui viennent d'une même école ou d'une même municipalité et qui se déplacent à une formation offerte au même site font du covoiturage. Seule la personne qui utilise sa voiture a droit à la réclamation de frais de déplacement.

e) Tous les frais d'hébergement (formation à plus de 150 km du domicile) **doivent être approuvés au préalable** par la ou le responsable de votre région. Prière de communiquer par courriel. Les participantes et les participants doivent demeurer à l'hôtel indiqué par la ou le responsable, puisque des tarifs spéciaux ont été négociés. Les reçus originaux doivent être soumis aux fins de remboursement.

f) Les formulaires de remboursement de dépenses doivent être envoyés aux responsables de chaque région le vendredi 13 septembre 2013 au plus tard, sauf pour ceux relatifs à la participation à une formation ciblée (*voir référence 1 de la page précédente*). Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après cette date.

g) Remboursement des dépenses : Compte tenu du nombre de demandes de remboursement, le traitement des demandes peut prendre jusqu'à six semaines après la soumission. Lorsque cette période de temps est écoulée, si vous avez des questions au sujet du traitement de votre remboursement, veuillez communiquer par courriel avec la ou le responsable de votre région qui fera les suivis nécessaires.

6. Heures

L'accueil à tous les sites de formation se fera à partir de 8 h 30. Les formations **débuteront à 9 h et se termineront à 15 h 30**. Si les heures d'une formation particulière devaient être différentes, vous en seriez informé dans l'affichage sur le site Web.